



PRESENTATION DE LA FORMATION

Aide Médico - Psychologique de l'Arche en France

Janvier 2009 – juin 2010

Introduction

1. La formation d'Aide Médico-Psychologique

2. Caractéristiques de la formation

- Les semaines de regroupement
- Le stage hors établissement employeur
- Le travail personnel et les corrections
- L'évaluation des stagiaires
- Les liens avec l'établissement employeur

3. L'équipe pédagogique

4. Candidatures

- Conditions d'admission des candidats
- Dossier d'admission
- Parcours personnalisés de formation

5. Quelques points concrets

Introduction

Vous allez vous inscrire à une formation réalisée dans le cadre de l'Arche. Voici quelques repères pour vous permettre de situer l'Arche en France.

L'Arche en France fédère les différentes associations de l'Arche de Jean Vanier situées en France.

Elle regroupe vingt-sept communautés reconnues comme établissements médico-sociaux – Foyers de vie, Foyers d'hébergement, Foyers MAS, CAT, SAJ, Service de suite...

La fédération, reconnue comme Centre de Formation, coordonne l'ensemble des actions de formation de ces associations : formation des responsables de foyers, formation des directeurs, formations personnelles, formations ponctuelles...

L'Arche accueille de nombreux volontaires dans les foyers d'hébergement.

Après deux années de volontariat, un statut de salarié est éventuellement proposé à ceux qui veulent prolonger cette expérience de vie.

Une formation professionnelle leur est alors proposée.

Dès 1981, l'Arche en France a mis en place une formation AMP ouverte à des candidats ne travaillant pas dans les communautés de l'Arche.

Toute formation donnée à l'Arche :

- ❖ Est basée sur les valeurs fondatrices de l'Arche telles que décrites dans le projet associatif
- ❖ Répond aux exigences du monde professionnel dans lequel nous sommes insérés
- ❖ Donne des outils aux personnes formées afin de se situer personnellement et professionnellement dans ou hors de l'Arche

1. La formation d'Aide Médico-Psychologique

Quatre missions caractérisent la profession d'Aide Médico Psychologique:

1. Accompagner et aider les personnes dans les actes de la vie quotidienne
2. Accompagner et maintenir une vie sociale
3. Participer à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet institutionnel
4. Participer à la vie de l'établissement

Les objectifs poursuivis par le centre de formation doivent permettre à L'AMP :

- D'acquérir des connaissances nouvelles tant au niveau théorique que pratique.
- De mieux comprendre les besoins de la personne prise en charge, et ainsi d'être mieux à son écoute et la rendre le plus possible actrice de sa vie en adaptant ses réponses et ses attitudes.
- D'analyser et de dépasser les difficultés rencontrées dans la pratique, et de valoriser les temps clés du quotidien
- D'améliorer la qualité de sa relation avec la personne prise en charge.
- De situer sa mission dans le cadre institutionnel et pluridisciplinaire qui est le sien.

Le centre de formation est particulièrement soucieux de **considérer la personne dans sa globalité** et de ne pas morceler les différentes prises en charge (médicale, psychologique, sociale, personnelle et intime ...). C'est pourquoi des liens entre les différents apports seront faits chaque semaine.

Cette formation demande au stagiaire d'acquérir de nouvelles connaissances, de visiter sa pratique et de se mettre en cause et en mouvement, mais cela lui demande aussi **d'approfondir sa connaissance de lui-même, de ses émotions** afin de ne pas enfermer la personne handicapée ou âgée dans son propre désir d'encadrant de la voir progresser, d'apprendre à respecter son projet sans entrer dans la routine.

2. Caractéristiques de la formation

La formation est d'une durée de 503 heures. Elle couvre six Domaines de Formation (D.F.) :

- DF1 – Connaissance de la personne
- DF2 – Accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne
- DF3 – Animation de la vie sociale et relationnelle
- DF4 – Le soutien médico-psychologique
- DF5 – Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé
- DF6 – Communication professionnelle et vie institutionnelle

La formation est composée d'apports théoriques, d'apports méthodologiques et d'un accompagnement pédagogique qui aide à la professionnalisation et à la construction de l'identité professionnelle

Elle se déroule sur **14 sessions résidentielles d'une semaine** (14 semaines entre janvier 2009 et mai 2010 du lundi au vendredi).

Cette formule permet au stagiaire de :

- ⇒ Entrer dans un processus de formation
- ⇒ Aborder et approfondir un grand thème chaque semaine
- ⇒ Faire le lien entre les domaines de formation
- ⇒ Acquérir, intégrer et évaluer les apports, les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice du métier
- ⇒ Participer à une dynamique de groupe qui favorise la construction de l'identité professionnelle.

▪ Les semaines de regroupement

La formule comporte **14 semaines de regroupements thématiques**

Oct. 08	Sélections	
Janv. 09	Semaine 1	Découverte de la formation
Fév 09	Semaine 2	Enfance, processus d'attachement, d'apprentissage
Mars 09	Semaine 3	Adolescence, l'insertion sociale
Avril 09	Semaine 4	Stage de créativité
Mai 09	Semaine 5	Age adulte, la sexualité, la maturité
Juin 09	Semaine 6	Ecoute, observation, communication
Sept 09	Semaine 7	La personne et son corps
Oct 09	Semaine 8	Vieillesse, les besoins
Nov 09	Semaine 9	Fin de vie, l'accompagnement
Déc. 09	Semaine 10	Les maladies psychiques – la déficience mentale
Janv 10	Semaine 11	Les déficiences motrices
Fév 10	Semaine 12	Les déficiences sensorielles
Mars 10	Semaine 13	Le polyhandicap
Avril 10	Semaine 14	Vie collective et bien-traitance
Mai 10	Examens	

La semaine se compose en :

- Apports par des professionnels avec des approches pédagogiques complémentaires (médicales, psy, éducatives)
- Relecture de la pratique
- Visites d'établissements
- Expression personnelle ou en groupe
- Rencontres thématiques (personnes en situation de handicap, familles, professionnels)
- Temps d'accueil, de présentation des objectifs et d'évaluation de la semaine en grand groupe
- Document audio-visuel sur le thème de la semaine
- Travail en atelier
- Suivi individualisé

Spécificité de La semaine de créativité (semaine 4) :

Il s'agit d'un stage de 35 heures en milieu ordinaire où le stagiaire est en situation d'exercer une technique de créativité ou de production.

Le stagiaire trouve son lieu de stage en fonction de l'animation qu'il met en place durant sa formation.

La semaine de créativité donne lieu à un rapport de stage où le stagiaire rend compte de ses observations, évalue son expérience et en tire des enseignements pour sa pratique professionnelle.

▪ Le stage hors établissement employeur

Au cours de sa formation d'Aide Médico-Psychologique, il est demandé au stagiaire d'effectuer un **stage pratique d'un mois dans un établissement médico-social hors de l'établissement employeur.**

Cet établissement doit nécessairement accueillir un autre public que le public habituellement côtoyé par le stagiaire.

Ce stage a pour **objectif** de permettre au stagiaire d'expérimenter une nouvelle situation de travail en tant qu'AMP.

Lors de son stage, il est introduit au fonctionnement du service et participe progressivement à la vie de l'équipe avec l'aide d'un **accompagnateur de terrain.**

En fin de stage, il est évalué par l'équipe de l'établissement qui l'accueille.

Le stage hors établissement donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage par le stagiaire. Le lieu de stage contribue à son **évaluation.** De son côté, le stagiaire doit à rédiger un **rapport de stage**

▪ Le travail personnel

La formation nécessite un **travail personnel** à réaliser entre les semaines de formation.

Il consiste en:

- Observation et collecte d'informations et réflexions de terrain. (Le Projet personnalisé -Domaine de Formation 5- sera particulièrement alimenté par cette recherche sur le terrain).
- Travail de rédaction des documents demandés aux épreuves de certification.
- Rapport de lecture tous les deux mois. (Le centre de formation dispose d'une bibliothèque où livres et articles divers sont mis à la disposition des stagiaires).

▪ L'évaluation des stagiaires

Le vendredi matin est généralement consacré à une **évaluation écrite des connaissances**. Lors de ces temps, les candidats sont mis en situation d'épreuve de certification.

Leurs épreuves sont notées par les formateurs et un **entretien individualisé** permet d'évaluer leur progression.

A l'issue de chaque semestre, l'équipe pédagogique rencontre le stagiaire pour un bilan. Cette étape permet de formuler des objectifs de formation pour le semestre suivant.

Six fiches de lectures sont une aide pour intégrer des connaissances, les synthétiser et se former une opinion.

Le livret de formation, conforme au livret national fourni par la DRASS, sert de support dans les différents entretiens individuels avec les stagiaires. Il permettra de baliser le parcours et de suivre la progression du stagiaire en le rendant acteur de sa formation

En fin de formation, différentes **épreuves de certification sont à passer pour obtenir le diplôme d'Etat**. Certaines épreuves écrites et orales ont lieu à la DRASS, d'autres au centre de formation.

▪ Les liens avec l'établissement employeur

Cette formation d'Aide Médico-Psychologique s'adresse à des personnes en situation d'emploi sur un poste effectif d'AMP.

Différentes démarches de formation sont attendues de la part de l'établissement employeur :

1. Lors de l'admission du candidat à la formation, une **convention tripartite** est établie entre l'établissement de formation, l'établissement employeur et le stagiaire. Cette convention précisera les modalités d'accompagnement du stagiaire tant sur le plan organisationnel que sur le plan des apprentissages professionnels
2. En début de formation, une **rencontre avec tous les référents professionnels** permet à ceux-ci de saisir leur rôle et de mieux appréhender la formation.
3. Durant leur formation, les stagiaires participent concrètement aux **instances de travail et de réflexion de l'établissement** auquel ils appartiennent (participation aux réunions d'équipe, rencontre de l'équipe pluridisciplinaire, contacts avec l'infirmière, participation à l'élaboration des projets des personnes accueillies...).

Cette participation est le premier lieu de réflexion et de formation d'un salarié.

La formation permettra au stagiaire d'approfondir et de prendre du recul sur les différents moyens qui sont à sa disposition dans son établissement employeur afin de mener à bien sa mission.

4. Chaque stagiaire devra en outre avoir un **référént professionnel** qualifié, salarié de l'établissement employeur.

Ce référént professionnel a un rôle de coordination entre l'établissement employeur, le centre de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire.

Chaque mois, il rencontrera le stagiaire pour l'aider à

- faire le lien entre sa formation et sa pratique,
- intégrer les apports de la formation
- se donner les moyens de réaliser les travaux demandés.

5. En fin de formation, les formateurs effectueront **une visite de terrain** afin de rencontrer le stagiaire sur son lieu de stage professionnel et de l'évaluer avec ses référents (évaluations des domaines de certification 2 - accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne- et 4 -soutien médico-psychologique)

Ainsi, la formation AMP s'effectue en deux lieux complémentaires:

- **A l'Arche en France**, avec les 503 heures d'enseignement, de travail de groupe, de travail personnel supervisé et le stage de 140 heures dans un autre établissement
- **l'établissement employeur.**

C'est sur la base des différents moyens mis à sa disposition par l'établissement employeur que le stagiaire pourra

- approfondir ses connaissances
- prendre du recul sur sa pratique et son expérience
- développer ses compétences

3. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est formée de

- Deux formateurs permanents
- Quatre formateurs habituels pour des interventions régulières
- De formateurs occasionnels, professionnels de terrain pour des interventions ponctuelles selon les thèmes abordés.

a. Les formateurs permanents

Leur rôle est de :

- Coordonner la semaine
- Assurer la responsabilité du groupe
- Assurer le lien avec les différents intervenants
- Préparer les visites d'établissement
- Assurer un suivi individualisé des stagiaires
- Noter et évaluer les écrits
- Effectuer les visites de terrain

b. Les formateurs habituels

Une équipe de quatre formateurs est constituée d'un juriste, un médecin, une psychologue et un art thérapeute.

c. Les formateurs occasionnels

Ces personnes qualifiées sont médecins, directeurs d'établissement, psychologues, kinés, orthophonistes, formateurs, parents, personnes en situation de handicap...

4. Candidatures

▪ Conditions d'admission des candidats

Cette formation s'adresse de façon privilégiée **des personnes en cours d'emploi** exerçant la fonction d'AMP

Une expérience d'accompagnement de personnes dépendantes pendant une année est un pré requis à l'inscription..

Cette expérience peut être une expérience professionnelle d'accompagnement au quotidien de personnes dépendantes

Elle peut aussi être une expérience de volontariat à l'Arche ou dans d'autres associations dans lesquelles les volontaires participent à l'accompagnement au quotidien de personnes dépendantes.

S'ils sont d'origine étrangère, les candidats auront **une connaissance du français** parlé et écrit qui leur permettra de participer aux cours et d'avoir un niveau suffisant en langue française pour présenter le concours..

Critères d'admission :

- Motivation pour la formation
- Pas d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice de cette profession
- Potentiel d'évolution personnelle et professionnelle
- En accord avec le projet pédagogique du centre de formation de l'Arche en France.

NB La promotion étant de 25 personnes, les candidats non admis faute de place, seront prioritaires lors de la promotion suivante

▪ **Dossiers d'admission**

Le dossier d'admission comprend

- Une courte autobiographie
- Une lettre de motivation
- La description d'une situation d'accompagnement à laquelle il a été confronté
- Et les différentes pièces administratives nécessaires au dossier (photocopie d'une pièce d'identité, indication du statut du candidat...)

Les dossiers sont à retirer à L'Arche en France : 39 rue Olivier de Serres – 75015 Paris -
Tél : 01 45 32 23 74 - Email : accueil@arche-france.org

La législation prévoit **deux épreuves d'admission** :

- a. L'épreuve d'admissibilité : C'est une épreuve écrite. Elle sera suivie dans d'autres centres de formation. (1)
- b. L'épreuve orale : Elle sera organisée par le centre de l'Arche En France et comprendra, conformément à la réglementation, un entretien avec un formateur et un professionnel.

A l'issue des épreuves orales d'admission, un jury composé du responsable de la formation et de tous les membres du jury concernés par l'épreuve orale délibérera et arrêtera la liste des candidats reçus.

▪ **Parcours personnalisés de formation**

Pour ceux qui, du fait de la nouvelle loi, bénéficient d'allègements ou de dispenses, un parcours personnalisé sera étudié au cas par cas.

(1) Les candidats détenteurs des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

DE d'Auxiliaire de Vie Sociale, DEAVS mention complémentaire d'Aide à Domicile,
DP d'Aide Soignant, DP d'Auxiliaire de Puériculture, BEP Carrières Sanitaires et Sociales,
BEPA option Service aux Personnes, BAPAAT, CAP Petite Enfance,
CAPA Services en Milieu Rural, DE d'assistant Familial, titre Assistant de Vie.

5. Quelques points concrets

- **Lieu de formation et de résidence**

**L'Accueil Saint Paul,
23, rue de l'Abbé Derry,
Issy les-Moulineaux,**

(À 10 minutes du terminus du métro : Mairie d'Issy -Ligne 12 -).

- **Durée de la session :**

du lundi à 10 heures au vendredi à 12h 30.

Les soirées sont parties intégrante de la formation à l'exception d'un soir par semaine.

- **Calendrier :**

Sélection : jeudi 9 octobre 08

Semaine1 : du lundi 26 au vendredi 30 janvier 09

Semaine 2 : du lundi 23 au vendredi 27 février 09

Semaine3 : du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 09

Semaine 4 : stage de créativité.

Semaine 5 : du lundi 25 au vendredi 29 mai 09

Les épreuves de certifications auront lieu en mai10

- **Prix de revient**

645 € par semaine soit 400 € de frais pédagogiques et 245 € de frais d'hébergement soit 8385 €
dont **5200€ de frais pédagogiques pour l'ensemble de la formation**

Une **bibliothèque** est à la disposition des stagiaires. Les livres doivent être ramenés à la session suivante. Il y a possibilité de faire des photocopies sur place.

Pour tous renseignements complémentaires :

Michèle Dormal : 06 62 75 43 52

michele.dormal@arche-france.org

Latifa Korbi : 01 45 32 23 74

latifa.korbi@arche-france.org



Centre de formation :

Fédération de l'Arche en France

39 rue Olivier de Serres – 75015 Paris

Tél : 01 45 32 23 74 / Fax : 01 45 32 45 41

Email : accueil@arche-france.org

N° d'agrément :